



A) Contribution famille et Internat

	Lycée Général et Technologique Lycée Professionnel			BTS		
	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels
Contribution famille / année scolaire.	825,00 €	115,00 €	71,00 €	1 025,00 €	115,00 €	91,00 €

	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels	Montant annuel	Arrhes à l'inscription	10 prélèvements mensuels
Forfait Internat. Ne comprend pas la restauration du midi.	2 645,00 €	355,00 €	229,00 €	2 645,00 €	355,00 €	229,00 €
Contribution famille / année scolaire.	825,00 €	115,00 €	71,00 €	1 025,00 €	115,00 €	91,00 €
Total INTERNAT et contribution famille Ne comprend pas la restauration du midi.	3 470,00 €	470,00 €	300,00 €	3 670,00 €	470,00 €	320,00 €

Règlement par 10 prélèvements mensuels du 10 septembre au 10 juin ou par 4 chèques (10 sept. 10 nov. 10 fév. et 10 avr.)

a) Pour les élèves de BTS concernés, le montant de la sécurité sociale obligatoire est à régler dès la rentrée scolaire (montant indicatif 215 €)

b) Internat : option "nuitée supplémentaire du dimanche soir (ou veille de journée scolaire)" = forfait complémentaire de 255 €/an

B) Manuels scolaires

Mise à disposition gratuite par le lycée avec l'aide de la Région de Bretagne.
Seul un chèque de caution non encaissé sera demandé.

C) Restauration du midi

Carte d'accès à l'espace restauration : 15€/an/élève

Règlement des repas en fonction de la composition des plateaux (restauration différenciée) par la carte d'accès type porte-monnaie électronique. Formule à partir de 4,20€ ou choix d'articles au détail (salade, sandwiches...) à partir de 3€.

D) Contributions facultatives

Don volontaire pour la modernisation du lycée : 100 €

Adhésion APEL : 23 € (Association des Parents d'Elèves - cotisation 2016)

Cartablerie : 10 €

E) Bourses, Réductions contribution famille

Elèves boursiers : le montant des bourses sera déduit de la contribution famille par trimestre échu. La demande de procuration sera transmise en octobre.

Famille avec plusieurs enfants au lycée :

15% de réduction pour le 2ème enfant .

30% de réduction pour le 3ème enfant.

Demande d'aide financière : Dossier à retirer auprès de la comptabilité